

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis 04-2022
concernant
la gestion et les comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier cet objet était formée de Messieurs Marc Jaunin pour la commune de Fey, Rémy Favre pour la commune de Goumoëns et du soussigné comme rapporteur pour la commune d'Echallens.

La commission s'est réunie le 17 mai 2022 avec une délégation du CODIR (président et vice-président) et de la boursière. Nous les remercions pour les réponses claires à nos questions.

Gestion 2021

Rien à ajouter pour la commission.

Comptes 2021

Voici quelques remarques sur les comptes n'ayant pas de commentaire ou quelques compléments en sus de ceux du préavis :

Compte	Commentaire/complément
81.3111	Achat non planifié d'un nouvel ordinateur
81.3182	Nouvelle connexion internet UPC plus chère que prévue. Des négociations sont en cours pour 2022
81.31852	Il faudrait enlever dans le libellé «géomètre», qui se retrouve dans le compte suivant. Surplus pour le projet nitrate
81.31853	~1/3 pour des plans et le reste pour le calcul des décomptes des prestataires. Pour la suite, des acomptes seront décidés afin d'éviter des décomptes finaux seulement au bouclage des préavis
81.3189	Redevance radio et droits de canalisation en plus des Fr 3536.48 d'intérêts négatifs
81.331	Premier amortissement «obligatoire»
81.3329	Amortissements supplémentaires

Amortissements

Pour la première fois, un amortissement obligatoire a été fait sur 1 des comptes du bilan (9144.11). Nous l'avons demandé dans le préavis 03-2021. Nous remercions le CODIR et la boursière pour la prise en compte de notre vœux.

L'amortissement supplémentaire est-il suffisant ? Si l'on prend la somme des comptes 9144 (excepté le 9144.11 qui est amorti normalement), on obtient un peu plus de Fr 3'900'000.- Si on considère une durée de vie de 30 ans des installations, il faudrait amortir un peu plus de Fr 130'000.- par an. L'amortissement supplémentaire est donc largement supérieur.

La commission encourage fortement à continuer le travail et de faire apparaître les amortissements obligatoires et ,en fonction des résultats, à ajouter des amortissements extraordinaires au moment des comptes.

Achat/vente d'eau

En 2021, c'est la première fois depuis 2016, que le volume d'eau vendue des sources de l'AIAE est supérieur au volume d'eau acheté. C'est profitable pour nos résultats financiers. Ce sera sûrement différent en 2022...

Audit des comptes

Les comptes 2021 ont été audités (examen succinct) par DFG fiduciaire SA à Echallens. La commission a reçu le rapport de l'auditeur qui n'a pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

La commission a également fait quelques contrôles par pointage. Toutes les pièces justificatives ont été fournies sur le champs. Nous remercions la boursière pour l'excellente tenue des comptes.

A l'unanimité, la commission vous invite à voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent que très légèrement (remplacement de oui par vu) du préavis du comité de direction :

Le Conseil intercommunal pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs,

- **vu** le préavis du Comité de direction no 04-2022 du 11 mai 2022 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. **d'adopter** les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2021 ;
2. **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion 2021.

Marc Jaunin



Rémy Favre



Serge Wenger rapporteur

